

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 21 décembre 2015
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires financières
 - 3.1. Approbation des Comptes Administratifs 2015 – Général et Annexe
 - 3.2. Approbation des Comptes de Gestion 2015 – Général et Annexe
 - 3.3. Affectation des résultats 2015 – Budget Général et Annexe
 - 3.4. Vote des taux d'imposition locaux
 - 3.5. Budget Primitif 2016 – Budget Général et Annexe
 - 3.6. Subventions et dotations
4. Admission en non-valeur
5. ONF-programme des travaux 2016 et état d'assiette 2017
6. Association de chasse des Vieux Brocards : agrément de partenaires
7. Motion pour la défense du régime local d'assurance maladie
8. Cession de bail à ferme RUDOLF Marie-Thérèse à RUDOLF Alexandre
9. Informations sur les décisions prises par la Communauté des Communes
10. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON-FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
	HEITZMANN Aurélia	MUSSOTTE Julie
HASSENFRATZ Eric		
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
PAULUS Frank		
	BELZUNG Marie-Josée	
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20 heures. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire fait observer une minute de silence en mémoire des récents attentats de Bruxelles.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 21 DECEMBRE 2015

Le P.V. de la séance du 21 décembre 2015 est soumis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

-Section 58, n°162/107, rue de Gundolsheim, superficie totale 9,40 ares,.
Vente BOSSERT Fernande à DSIURDSI Christian au prix de 94 000 €.

-Section 2 n° 61 et 62, 28 Grand'rue, superficie totale 6,88 ares
Vente M et Mme VOGEL Nicolas à M et Mme LE LANNO au prix de 270 000€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les 2 biens.

POINT 3: AFFAIRES FINANCIERES

La Commission des Finances a examiné l'ensemble des points lors de sa réunion du 21 mars 2016.

3.1. Approbation des Comptes Administratifs 2015 – Général et Annexes

Les comptes administratifs des différents budgets sont présentés par le Maire chapitre par chapitre.

a) Compte administratif général 2015

Les résultats du Compte Administratif font apparaître les soldes suivants :

Fonctionnement

Dépenses	1 333 177,11 €
Recettes	1 854 543,99 €
Excédent propre à l'exercice	406 150,02 €
Excédent de fonctionnement reporté 2014	115 216,86 €

Excédent **521 366,88 €**

Investissement

Dépenses	1 143 737,11 €
Recettes	1 019 236,47 €
Excédent propre à l'exercice	266 498,16 €
Déficit d'investissement reporté 2014	-390 998,80 €

Déficit **-124 500,64 €**

Restes à réaliser en investissement

Dépenses	184 087,46 €
Recettes	209 943,90 €
Solde	+25 856,44 €

b) Lotissement artisanal « La Forêt » 2015

Il est donné lecture du compte administratif 2015 Lotissement « La Forêt ». Les résultats se présentent comme suit :

Dépenses	0,33€
Recettes	0,00€
Résultat propre à l'exercice	-0,33€
Déficit de fonctionnement	
Reporté	-24 613,09 €
Résultat déficit	-24 613,42€

Après présentation des comptes administratifs 2015, M. le Maire quitte la salle.
Mme METZGER prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 du budget général et lotissement artisanal la forêt.

3.2. Approbation des Comptes de Gestion 2015 – Général et Annexes

- a) Le Compte de Gestion du budget général fait apparaître un résultat de clôture de :
- + 521 366,88 € pour la section de fonctionnement
 - 124 500,64€ pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec le compte administratif 2015 et approuve à l'unanimité les résultats.

- b) Le Compte de Gestion du budget annexe du Lotissement artisanal « La Forêt » présente un déficit de -24 613,42 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal constate la concordance des résultats avec le compte administratif 2015 et approuve à l'unanimité les résultats.

3.3. Affectation des résultats 2015 – Budget Principal et Annexes

a) Budget Principal

Les résultats du compte administratif présentent :

- un excédent de fonctionnement cumulé de	521 366,88€
- un déficit d'investissement de	124 500,64€
- un excédent des restes à réaliser de	25 856,44€
Soit un besoin de financement de	98 644,20€

Il est proposé d'affecter 98 644,20€ au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement.

Les résultats à reprendre au budget primitif 2016 sont :

- Résultat de fonctionnement reporté : 422 722,68€ (art.002)
- Résultat d'investissement reporté : 124 500,64€ (art.001)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

b) Lotissement artisanal « La Forêt »

Le résultat du compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de 24 613,42€.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2016 en dépenses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3.4. Vote des taux d'imposition locaux

Le montant prévisionnel 2016 notifié par les Services Fiscaux du Haut-Rhin pour le produit des 3 taxes s'élève à 416 467€. Pour mémoire le produit 2015 s'élevait à 406 640 €.

Il est proposé de maintenir le taux d'imposition des 3 taxes comme indiquées ci-dessous :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2016	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'Habitation	2 253 000,00€	9,01%	202 995,00€
Taxe foncière (bâti)	1 918 000,00€	9,05%	173 579,00€
Taxe foncière (non bâti)	76 600,00€	52,08%	39 893,00€
		Total	416 467,00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes.

3.5. Budgets Primitifs 2016 - Budget Principal et annexe

a) Budget primitif 2016 – Principal

Le budget primitif 2016 s'équilibre en fonctionnement à 2 024 011,68€ et en investissement à 1 102 090,54 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016

b) Lotissement artisanal « La Forêt »

Le budget primitif 2016 s'équilibre en fonctionnement à 24 613,42€

La commission des finances a proposé de le clore et de verser le déficit au budget général.

Après délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de la commission.

3.6. Subventions et dotations

a) Subventions (Cf liste annexée au budget primitif 2016)

La commission des finances (réunion du 21 mars 2016) a étudié les différentes demandes de subventions :

Il est proposé d'accorder une subvention de 200 euros pour les associations du village qui ont fourni le bilan financier et membres de l'OMSAL, 160 euros pour les associations non membres de l'OMSAL.

L'allocation vétérance à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 280 euros.

Un montant de 200 euros pour les jeunes licenciés de la G.V. et 250 Euros pour le Football.

Un montant de 80 Euros pour la Prévention Routière.

Une participation de 64 Euros pour l'Association des enfants lecteurs (16 Euros par classe)

Une participation de 150€ pour le salon des artistes.

Un montant de 122 Euros pour la Bibliothèque Centrale de Prêt

Une participation de 3,05 Euros par jour et par enfant pour l'Association Familiale d'Ensisheim et Environs pour le CLSH d'été.

Un montant de 3,05 Euros par élève pour l'UNSS (Collège Victor Schoelcher à Ensisheim).

Une participation de 9,15 Euros par jour et par élève pour l'Ecole Champagnat.

Un montant de 849 Euros pour les frais de fonctionnement du Football club.

L'opération géraniums est reconduite à raison d'une prise en charge de 0,30€ par plant par la commune

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'aligner à la décision de la Commission pour allouer ces dotations.

MM. Hoegy, Schmitt, Wunderly quittent la salle et Mme Heitzmann (procuration à Mme Mussotte) n'a pas pris part au vote.

Un montant de 2500 Euros pour les frais de fonctionnement de l'OMSAL.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour de s'aligner à la décision de la Commission pour allouer cette dotation à l'OMSAL.

b) Subvention exceptionnelle

-Le Football club demande une subvention exceptionnelle pour un abris de touche. La commission a proposé d'accorder 30% sur le montant du devis, soit 1164 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'aligner à la décision de la Commission et d'accorder une subvention de 1164€ au Football club.

Fixation de la prise en charge du repas des pompiers envoyés en formation.

Il est proposé de leur allouer un montant de 15 Euros par personne.

Ce montant sera versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur présentation d'une liste nominative.

Dotations aux écoles

M. le Maire rappelle que la dotation par élève est de 3 €.

TARIFS COMMUNAUX

Maison Pour Tous

Le prix de la location de la salle au rez-de-chaussée reste fixé à 50 € (assurance comprise).

Périscolaire

Le tarif de location de la salle au Périscolaire reste fixé à 70 € (assurance comprise).

Fax: 2€ par fax

Le Conseil Municipal adopte les montants mentionnés ci-dessus.

POINT 4: ADMISSION EN NON VALEUR

Par délibération du 16 novembre 2015, le conseil municipal avait voté contre l'admission en non-valeur de la somme de 8058, 53€ (impayés de loyers de 2009 à 2011).

Or, par la suite, la trésorière d'Ensisheim a transmis en mairie une copie du jugement du TGI de Colmar du 13 juin 2013 prononcé à l'encontre de M.ISSENLOR (débiteur) qui montre l'impossibilité de poursuivre et recouvrer à son encontre.

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour, 2 abstentions (MM.Schmitt et Paulus)
-d'admettre en non-valeur la somme de 8058,53€ correspondant à des impayés de loyers de 2009 à 2011

-d'annuler la délibération du 16 novembre 2015, point 4.3.

Les crédits sont inscrits au budget 2016.

POINT 5 : ONF-PROGRAMME DES TRAVAUX 2016 ET ETAT D'ASSIETTE 2017

A. Le programme des travaux et l'état de prévision des coupes pour 2016 s'établissent comme suit :

- Etat de prévision des coupes :
 - Coupes à façonner : 439 m³ pour une recette nette prévisionnelle de 8 070 € H.T.
 - Coupes en vente sur pied : 134 m³ pour une recette nette prévisionnelle de 2 580 € H.T.
 - Bilan net prévisionnel (après déduction des dépenses d'exploitation): 9 600 € H.T.

- Programme d'actions
 - Travaux d'infrastructure : 2 310 € HT
 - Travaux de maintenance : 1 440 € H.T.
 - Travaux sylvicoles : 1 700 € H.T.
 - Lotissement bois sur pied : 2 600 € H.T.
 - TOTAL : 8 050€ H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- approuve le programme des travaux
- approuve l'état prévisionnel des coupes de bois
- donne délégation au Maire pour signer par voie de convention ou devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts.

B. Etat d'assiette 2017

L'O.N.F. établit annuellement un état d'assiette des coupes des forêts relevant du régime forestier qui permet d'arrêter les parcelles martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

La proposition d'état d'assiette 2017 des coupes à marteler porte sur les parcelles 19i, 20i, 21i, 15a situées dans l'Oberwald et sur la parcelle 38f2 au Rothleible.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'état d'assiette des coupes à marteler 2017.

POINT 6 : ASSOCIATION DE CHASSE DES VIEUX BROCARDS : AGREMENT DE PARTENAIRES

Par courrier du 15 mars 2016, M. BOSSERT Président de l'association nous informe :

- de la démission de M. Claude CHODOT
- que l'association a accepté les candidatures de MM. BASCHUNG Raymond domicilié à BRINCKHEIM et RIZET Christophe domicilié à FONTAINES SUR SAONE(Rhône)

Les papiers règlementaires sont également joints.

Le Conseil Municipal décide d'accepter les nouveaux partenaires de l'association.

POINT 7 : MOTION POUR LA DEFENSE DU REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE

Le Président du régime local d'assurance maladie d'Alsace Moselle propose d'adopter le texte suivant, vu que le régime local court un grand danger et que sa pérennité est menacée.

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de REGUISHEIM, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Le conseil municipal adopte cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

POINT 8 : CESSION DE BAIL A FERME RUDOLF

Par courrier en date du 3 mars 2016, Mme Marie Thérèse RUDOLF sollicite la cession du bail à ferme consenti en sa faveur le 5 septembre 1990 et portant sur les parcelles section 61 n°34 (10,23 ha) et section 59 n° 224 (0,40 ha) à son fils RUDOLF Alexandre.

Ce dernier est associé avec Mme RUDOLF au sein de l'E.A.R.L RUDOLF depuis le 1^{er} janvier 2014.

Mme RUDOLF signale que son fils Alexandre poursuivra le bail aux mêmes conditions et obligations.

Le conseil municipal accepte la cession du bail conclu le 5 septembre 1990 au profit de RUDOLF Alexandre.

POINT 9 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil de Communauté du 23 février 2016

-Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la rue des Acacias à Munwiller

-Débat d'orientation budgétaire 2016

-Convention de conseil et d'assistance gratuits proposée par l'ADAUHR

-Avenant technique n°2 au Plan Local de Redynamisation du Haut-Rhin.

-Versement à la Commune de Meyenheim d'un fonds de concours d'un montant de 83 200 € pour financer le raccordement de la commune au réseau de gaz naturel indispensable à la viabilisation de la zone d'activité en cours d'aménagement par la CCCHR,

Conseil de Communauté du 30 mars 2016

➤ Comptes administratifs 2015

Budget principal : résultat disponible de 3 527 094,84€

Enfance et jeunesse : résultat disponible de 110 173,37€

Ordures ménagères : excédent de clôture de 192 046,16€

ZAID : déficit de 319 497,43€

Développement économique : excédent de 444 712,45€

Excédent global sur les 5 budgets : + 3 954 529,39€

➤ Fiscalité locale taux 2016 : sans augmentation des taux

➤ Budgets primitifs 2016

Budget principal : 16 526 000€

Enfance et jeunesse : 1 452 000€

Ordures ménagères : 2 102 000€

ZAID : 16 622 000€

Développement économique : 13 497 000€

➤ Projet de réalisation d'un aménagement cyclable : candidature pour l'appel à projet mobilité durable-territoire à énergie positive pour la croissance verte

➤ Gerplan 2016 : actions supplémentaires

➤ ZAID : vente du lot B (Ets BUBENDORFF SA)

➤ Zone d'activité de Niederentzen : acquisition foncière conjoints BOEHLER par La CCCHR

POINT 10 : INFORMATIONS ET DIVERS

- a) M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.
Il informe :
- La réhabilitation de l'ancienne déchetterie et la création d'un verger pédagogique à l'école les Tilleuls ont été inscrits au GERPLAN 2016 via la communauté de communes
 - Haut-Rhin propre aura lieu le 23 avril
 - La journée citoyenne aura lieu le 28 mai
 - Le permis d'aménager du lotissement Rue des Vergers a été accordé
- b) M. Haefflinger fait le point sur l'opération de réaménagement et de reprofilage des chemins ruraux menée par l'association foncière avec la participation de la commune. Environ 1 800 tonnes de recyclés provenant de la société Transroute ont été mis en œuvre.
Il évoque également le dossier du poulailler et fait savoir que le porteur de projet a été relancé, sans suites à ce jour. Il n'y a plus de permis de construire.
- c) M. Schwob signale que des déchets terreux ont été déposés sur un chemin à proximité du pont de l'A35.
Le Maire le signalera à la Brigade Verte.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 21h35.

Réguisheim, le 4 avril 2016
Le Maire
Bernard HOEGY